

## LE CADRE DE COMPÉTENCES EN ÉDUCATION AUX MÉDIAS

Une des missions du Conseil est de favoriser et d'aider à l'intégration de l'éducation aux médias, de l'exploitation pédagogique des médias et des technologies de l'information et de la communication dans les programmes d'éducation et de formation<sup>1</sup>.

Le Conseil souhaite communiquer au Gouvernement les éléments nécessaires à l'exécution de cette mission : un cadre de compétences en éducation aux médias définissant l'ensemble des aptitudes et des attitudes requises pour que chacun soit à même d'évoluer de façon critique et créative, autonome et socialisée dans l'environnement médiatique contemporain.

Ce cadre a été élaboré par un groupe de travail pluridisciplinaire interréseaux et a fait l'objet d'une publication en octobre 2013<sup>2</sup>.

En cohérence avec la politique d'éducation aux médias de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Conseil propose de voir l'éducation aux médias constituer un axe transversal qui soit explicitement et pratiquement pris en compte dans l'élaboration des référentiels de compétences en vigueur ainsi que dans tous les domaines de l'éducation où ces référentiels peuvent jouer leur rôle.

Dans cette perspective, il sollicite l'appui du Gouvernement :

- pour qu'il soutienne la diffusion et la promotion de ce cadre de compétences dans tous les milieux éducatifs, scolaires et non scolaires, et plus particulièrement auprès des responsables pédagogiques et des concepteurs de programmes scolaires ;
- pour qu'il veille à ce que l'éducation aux médias se voit attribuer une place plus importante dans le décret mission ;
- pour qu'il confie au Service général du Pilotage du Système éducatif le soin de donner à ce cadre les suites pratiques pour une intégration dans les socles de compétences et les compétences terminales ;
- pour que le Service général de l'Inspection s'approprie ce document de manière active ;
- pour que les compétences en éducation aux médias soient mieux intégrées dans le cadre du projet « École numérique »<sup>3</sup>.

Le Conseil estime que, ce faisant, le Gouvernement pourrait ainsi veiller à ce que la question de la maîtrise des outils médiatiques, ne fasse pas oublier les enjeux de toute la dimension psychosociale et éthique des usages quotidiens que tout un chacun fait des médias.

<sup>1</sup> Décret du 5 juin 2008 portant création du Conseil supérieur de l'Éducation aux Médias et assurant le développement d'initiatives et de moyens particuliers en la matière en Communauté française – Chapitre 1ier – Article 4

<sup>2</sup> Annexe 1 - [http://www.csem.be/outils/brochures/csem/les\\_compétences\\_en\\_education\\_aux\\_medias\\_cadre\\_general](http://www.csem.be/outils/brochures/csem/les_compétences_en_education_aux_medias_cadre_general)

<sup>3</sup> Dans l'avis au gouvernement n°7 du 14 février 2012, le Conseil soulignait que l'éducation aux médias ne peut se réduire uniquement à des apprentissages techniques et nécessite une approche coordonnée et intégrée de toutes les dimensions sociales, techniques et informationnelles de l'environnement médiatique contemporain. Annexe 2.